

A

## DEONTOLOGIE APPLIQUEE AUX IPCSR

V

### Dates et lieux :

#### NEVERS (58) :

-du 26/05/2020 à 13h30 au 27/05/2020 à 12h00

-du 27/05/2020 à 13h30 au 28/05/2020 à 12h00

-du 28/05/2020 à 13h30 au 29/05/2020 à 12h00

I

S

#### GRENOBLE (38)

-le 04/06/2020

D<sub>06</sub>

#### LOGNES (77) :

- le 05/10/2020

- le 06/10/2020

- le 07/10/2020

E

#### RENNES (35):

un appel à candidature sera lancé ultérieurement

Public cible : IPCSR

S

### Objectifs de la formation :

T

✚ Connaître les évolutions législatives et réglementaires en matière de déontologie

A

✚ Connaître les risques liés à l'exercice des missions des IPCSR ainsi que les comportements à éviter

G

✚ Connaître les principes et les règles à respecter ainsi que les bonnes pratiques, notamment au regard des nouveaux moyens d'expression (réseaux sociaux etc.)

E

✚ Connaître les différents types de contrôles et de sanctions (sanctions disciplinaires et peines encourues)

✚ Être capable d'analyser ses propres pratiques

## Programme :

1. Présentation des objectifs ;
2. Partage des expériences de terrain ;
3. Déontologie :
  - définitions : déontologie, responsabilité et protection,
  - rappels législatifs et réglementaires (droits et obligations des fonctionnaires et agents du service public)
  - actualité législative et réglementaire
  - les principes et les règles à respecter par les IPCSR
4. Les responsabilités et les sanctions(disciplinaires, pénales, civiles, administratives et financières)
5. Étude de cas
6. Les risques inhérents à la fonction
7. Évaluation et bilan

## Contexte :

Du fait de leur contact quotidien avec les candidats et les EECA et de l'enjeu social important que revêt la réussite à l'examen du permis de conduire, les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière sont particulièrement exposés à des risques de sollicitations. De ce fait, ils ont besoin de disposer de repères déontologiques.

A la suite de la parution de la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires, le corpus réglementaire applicable en matière de déontologie a évolué.

C'est pourquoi une actualisation des connaissances dans ce domaine est proposée dans le cadre de la formation continue dans une optique de prévention.